



CH-6002 Lucerne, CFST

Aux organisations intéressées

Notre référence: SPW
Lucerne, en octobre 2020

Informations concernant la planification d'une nouvelle formation complémentaire

Madame, Monsieur,

La Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST est la centrale d'information et de coordination pour la sécurité au travail et la protection de la santé au lieu de travail. Elle coordonne les mesures de prévention, les tâches des organes d'exécution et l'application uniforme des prescriptions. Dans le cadre de l'accomplissement de ces tâches, elle organise et coordonne avec d'autres institutions la formation complémentaire et la formation continue des spécialistes de la sécurité au travail.

Par la présente, nous souhaitons vous informer d'une décision déterminante de la CFST qui pourrait avoir des répercussions sur le développement de nouvelles offres de formations complémentaires. En juillet 2020, la CFST a décidé qu'un nouvel examen professionnel supérieur remplacera à l'avenir les formations complémentaires actuellement proposées par la Suva pour les ingénieurs de sécurité. L'élaboration du règlement d'examen et des directives y afférentes incombera à l'Association faîtière suisse pour la formation professionnelle supérieure en sécurité au travail et protection de la santé à la place de travail (www.diplome-stps.ch). En qualité d'organisation du monde du travail, cette association est également responsable depuis 2018 de l'organisation de l'examen professionnel de «spécialiste de la sécurité au travail et de la protection de la santé». L'approbation par le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI du règlement de l'examen professionnel supérieur est attendue au plus tôt vers le milieu de l'année 2023. Il est par conséquent envisageable que les premiers examens soient organisés à partir du printemps 2024.

La CFST s'est déclarée prête sur le principe à soutenir financièrement le développement de cours préparatoires à l'examen professionnel supérieur si:

- a. une collaboration est instituée avec une ou plusieurs hautes écoles spécialisées ou hautes écoles; et
- b. une demande correspondante est soumise à la CFST concernant le soutien financier pour la mise sur pied du cours préparatoire.

Le cours préparatoire à l'examen professionnel supérieur doit par ailleurs également servir de passerelle vers un Certificate of Advanced Studies (CAS).

Si vous avez besoin d'informations supplémentaires ou si vous êtes intéressés par le développement d'une offre de formation dans ce cadre, Monsieur Peter Schwander (tél. +41 41 419 59 64, peter.schwander@ekas.ch) se tient à votre entière disposition pour faire le point sur la situation actuelle du projet et discuter des formes de collaboration possibles.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Commission fédérale de coordination
pour la sécurité au travail CFST



Peter Schwander
Responsable de projet